



La Fédération France Victimes recrute un.e

Stagiaire en communication - création

(2 à 6 mois, à partir de février 2020)

France Victimes fédère 130 associations professionnelles d'aide aux victimes. Depuis plus de 30 ans, toutes les personnes victimes d'une infraction et celles qui en subissent les conséquences peuvent faire valoir leurs droits et bénéficier d'une aide et d'un accompagnement par un Réseau associatif spécialisé dans les problématiques qu'elles rencontrent. Il s'agit de personnes victimes :

- d'atteintes à la personne (agressions physiques et sexuelles, homicides, violences intrafamiliales, injures, harcèlement...);
- d'atteintes aux biens (escroquerie, cambriolage, abus de confiance...),
- d'accidents de la circulation,
- d'événements collectifs et catastrophes naturelles.

Missions :

En lien direct avec le service communication composé de 2 personnes et sous la direction de la directrice communication & développement, vous aurez pour mission principale :

- Création d'outils de communication et de vulgarisation (visuels, infographies...), notamment un support pédagogique à destination des victimes.

Vous participerez également à la mise en œuvre la communication de la Fédération :

- Community management (Facebook, Twitter et LinkedIn) ;
- Animation des sites internet et extranet ;
- Mise à jour du fichier presse ;
- Appui à l'organisation d'événements.

Profil :

Vous êtes motivé.e, créatif et êtes force de proposition. Vous avez de bonnes qualités rédactionnelles, une bonne compréhension des besoins, vous êtes adaptable, curieu.x.se et sensible au secteur associatif. Étudiant(e) bac +2/+3 minimum, IUT ou école de communication, Sciences Po, Celsa. Bonnes compétences en graphisme ainsi que des compétences en illustration.

Localisation :

27 avenue Parmentier – 75011 Paris
M° lignes 9 - 3 ou 5

Candidature :

CV + mail de motivation à Olivia Mons, omons@france-victimes.fr

Durée : 2 mois jusqu'à 6 mois - démarrage possible à partir de février - **Convention obligatoire**

Rémunération : gratification légale

Possibilité d'aménagement d'horaires (temps partiel)